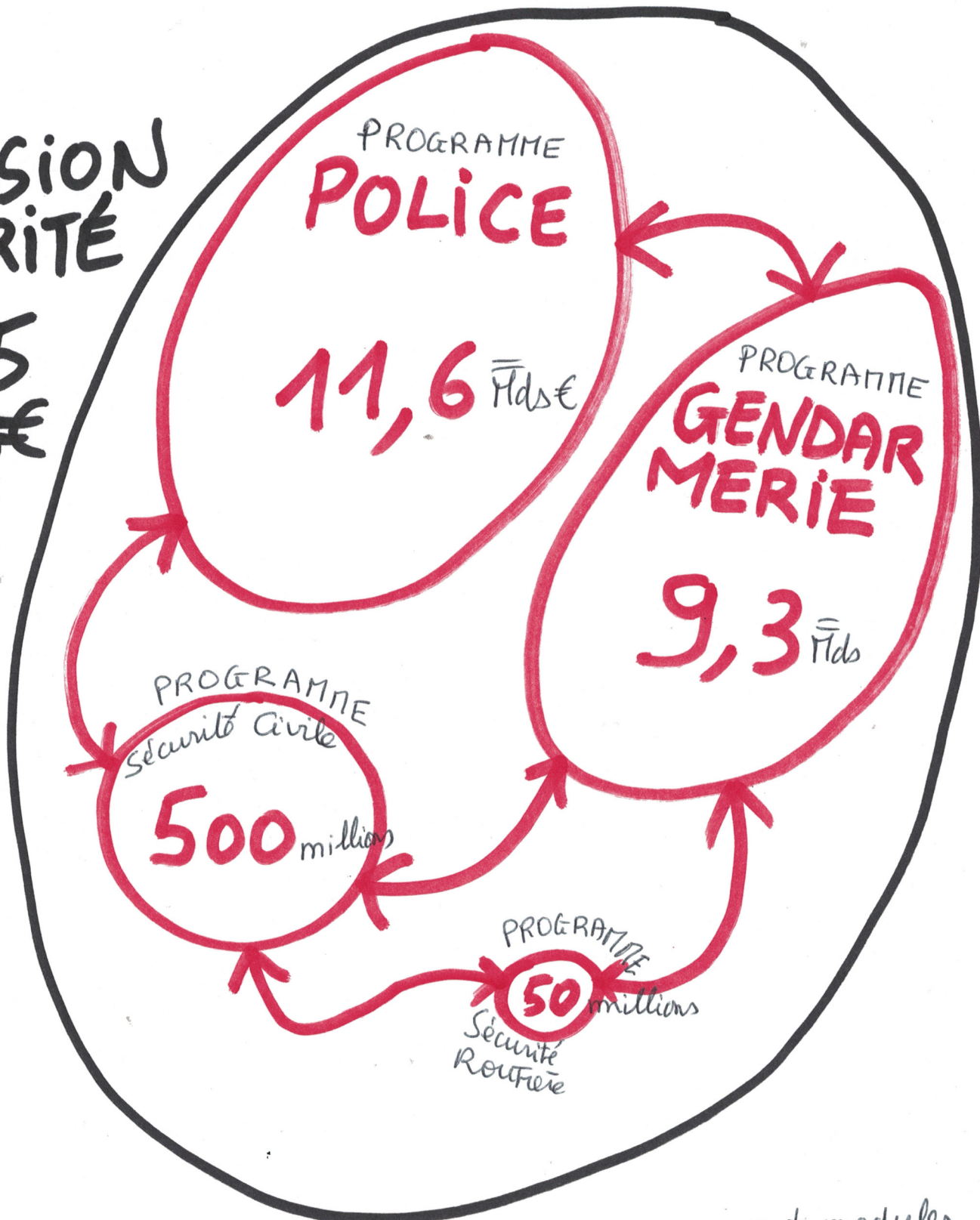


LA MODULATION A L'INTERIEUR D'UNE MISSION (au moment du vote)

MISSION
SÉCURITÉ

21,5
Mds€

Plafond à
ne pas
dépasser



Au moment du vote, les parlementaires peuvent moduler les crédits d'un programme à un autre pourvu qu'ils n'augmentent pas les crédits de la mission.